



FEDERATION ALGERIENNE DE BASKET BALL

رابطة كرة السلة الجهوية للوسط
Ligue Régionale Centre de Basket-Ball

Réf N° 0333/LRCBB/2022

Alger, le 17 Janvier 2022

Monsieur le Président de la Section
Basket Ball WRAB

NOTIFICATION

Objet : Appel N°01 du WRAB du 15/01/2022.
Rencontre CSK – WRAB (SM) du 12/01/2022.

- Vu l'appel introduit par le Club WRAB en date du 15/01/2022 concernant la décision de la Commission de Discipline (Affaire CD N°01 du 13/01/2022).
- Vu la feuille de marque.
- Vu les rapports des Officiels.
- Attendu que le joueur REDHOUANE ZAKARIA licence N° 4805 du WRAB a eu une attitude désobligeante envers un Officiel en fin de partie.
- Vu la notification N°01 de la Commission de Discipline adressée au Club WRAB en date du 13 janvier 2022.
- Vu le non-paiement des droits d'appel par le Club WRAB.
- Attendu que l'appel est recevable dans le fond et non dans la forme.

Par et pour ces motifs, la Commission d'appel décide :

- 1- Maintien de la décision de la Commission de Discipline. Le Joueur REDHOUANE Zakaria, licence N°4805 est suspendu de deux(02) matchs fermes à compter du 13 janvier 2022 (Art 8.6.1 des RG.).
- 2- Maintien de l'amende de quatre mille(4000,00) DA infligée au club WRAB, payable avant la reprise du joueur.



Le Secrétaire Général
Abdelhamid MAHMOUDI
Abdelhamid MAHMOUDI